

ARMONS-NOUS FACE FACE À LA RÉPRESSION

n° legal team : 07 - 58 - 25 - 22 - 19

Le pouvoir cherche à faire taire le mouvement des gilets jaunes et utilise sa police pour le réprimer fortement. Dans ce cadre, la police est là pour maintenir l'ordre, blesser, arrêter et envoyer des gens au tribunal. L'objectif est de faire assez peur pour nous faire rentrer chez nous. Il faut avoir en tête que la police se doit de trouver des coupables et les faire payer fortement et est donc là pour nuire à tous ceux qui participent à ce mouvement.

Quelques conseils donc pour s'en protéger et ne pas faciliter son sale travail

AVANT LA MANIF ET/OU L'ACTION

- • Eviter de venir seul. Il est important de venir en manif ou sur une action avec des personnes de confiance. En gros groupe ou en plus petit (binôme ou trinôme) afin de faire attention les uns aux autres jusqu'au bout.
- • Eviter d'apporter des documents qui pourraient être utilisés contre toi, agenda, carnet d'adresse. **Avoir ses papiers sur soi n'est pas une obligation** ; le refus collectif de donner ses papiers est une pratique courante, on peut aussi faire le choix de décliner son identité oralement.
- • Si vous ne connaissez pas la ville, il peut être judicieux d'apporter un plan ou d'en consulter un avant de se rendre sur les lieux
- • Sur la question du téléphone, certains décident de ne pas apporter leurs téléphones en manif. En effet, ce véritable mouchard de poche peut permettre aux keufs de te géolocaliser, et d'intercepter tes communications. Si tu décidas néanmoins de le prendre, il est nécessaire de l'éteindre au plus vite en cas d'interpellation. Tu peux également **refuser de leur donner les codes d'accès à son contenu** (photos, vidéos, sms, et conversations sur les différentes applis). Si tu prends ton tél en manif soit vigilant et pense à le verrouiller par différents codes de sécurité. Et n'oublie pas qu'il n'existe pas de texte législatif incriminant le refus de donner son code PIN contrairement à ce que racontent parfois les flics.
- • Concernant le matos défensif, il est utile de se protéger en cas d'attaque de la

• • Concernant le relevé de l'ADN et des empreintes, il faut savoir qu'une fois relevés, ces éléments sont conservés à vie dans des fichiers spécifiques (utilisables en justice contrairement à celui du passeport) et qu'il est presque impossible d'en demander l'effacement (les flics mentent quand ils disent le contraire). **Refuser de se prêter aux relevés d'ADN et de signalétique est une infraction mais il est fréquent qu'elle soit annulée au tribunal.** Si cette infraction est maintenue, les condamnations prononcées sont souvent assez légères et tu peux être soutenu par divers collectifs et association dans cette décision.

• • Si à l'issue de la GAV le procureur décide de te juger en audience de comparution immédiate, tu peux demander un délai pour préparer ta défense et ainsi **refuser la comparution immédiate.** Il est important de demander à bénéficier de ce délai (entre 15 jours et 6 semaines), même si on encourt le risque d'être placé en détention provisoire (prison). Il faut garder à l'esprit que la détention est fréquente et d'autant plus si tu es jugé immédiatement. Il vaut donc mieux **bien préparer sa défense** et laisser passer quelques temps pour que les choses se tassent (notamment après une grosse manif...), que subir le violent courroux de la justice et manger une peine disproportionnée. De plus, quand tu as refusé la compa, s'ouvre un débat sur le placement en détention, **grâce à tes garanties de représentation tu peux espérer ressortir libre** souvent sous contrôle judiciaire en attendant ta date de procès.

**Ceci n'est qu'un tract, si vous voulez plus d'information, si vous
ou vous proches avez subi la répression,
rapprochez-vous de**

Caisse d'Autodéfense Juridique :

caj31@riseup.net

caj31.noblogs.org

**La commission GJ Défense Collective : 1 heure avant les AG le dimanche. A
17H au Mix'art quand pas d'AG. Tous les mercredi soir de 18 à 20h à Mix'art.
(Susceptible de changer).**

defensecollectivetoulouse@riseup.net

**Si vous êtes témoins d'une arrestation, ou avez des proches
arrêtés. Appelez la legal team.**

!/ \ NE PARLEZ JAMAIS DE FAITS AU TELEPHONE.

07 - 58 - 25 - 22 - 19